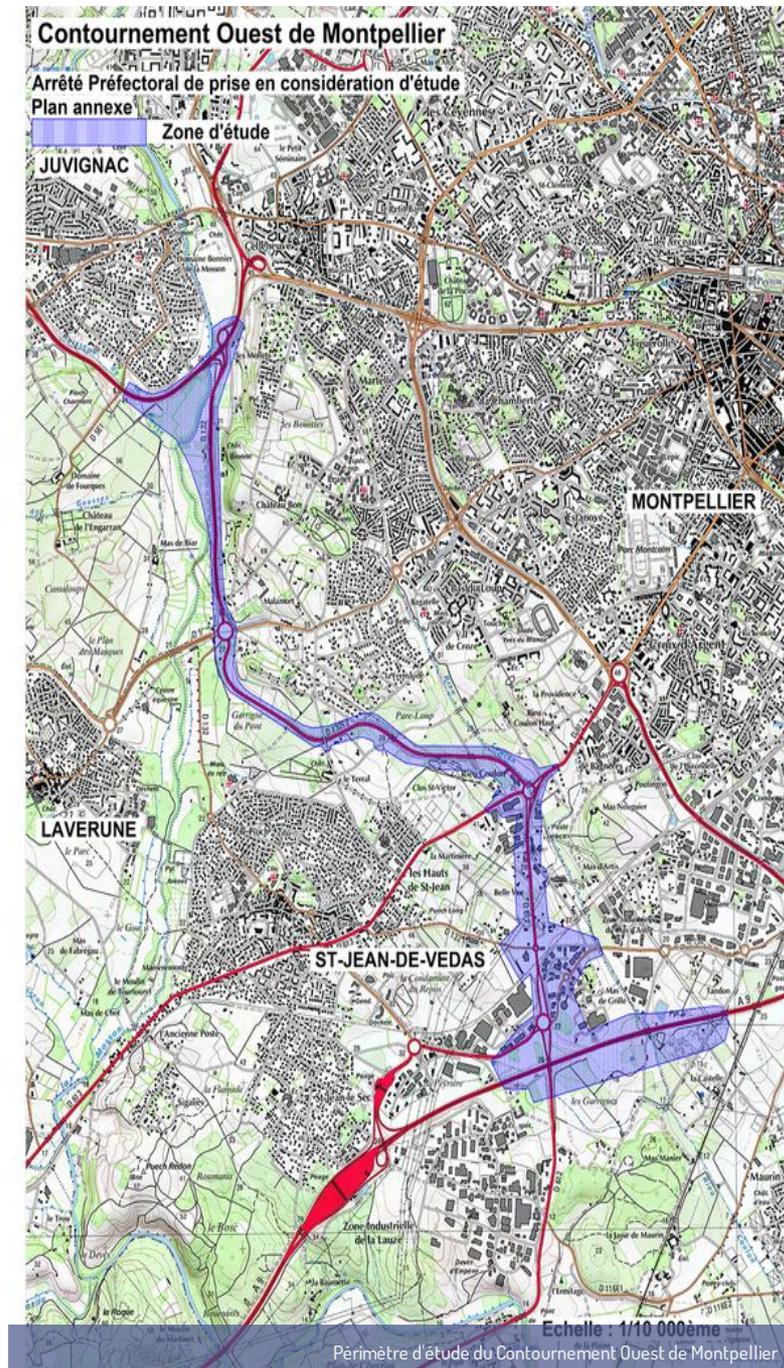




## Périmètre d'étude

Le projet de Contournement Ouest de Montpellier est implanté sur l'ouest de la commune de Montpellier et sur deux communes limitrophes, Saint-Jean-de-Védas et Juvignac.

L'arrêté n° 2013288-0008 du 15 octobre 2013 du Préfet de Région Languedoc-Roussillon a défini le périmètre d'études délimité sur un plan au 1/10 000ème. Ce périmètre d'étude est porté dans les Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Juvignac, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas.



 VOIR AUSSI

---

[Arrêté de périmètre d'étude](#)

---

[Annexe zone d'étude arrêtée](#)

---

**Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie**

Direction Transports  
520, allée Henri II de Montmorency  
CS 69007  
34064 Montpellier - Cedex 2

Tél. : 04 34 46 64 00  
Site Internet

<http://www.contournement-ouest-montpellier.fr/projet/perimetre-d-etude-210.html>